



PETR
Alsace
du Nord
SCOT



Révision du SCoT de l'Alsace du Nord

Débat sur les orientations stratégiques du PADD

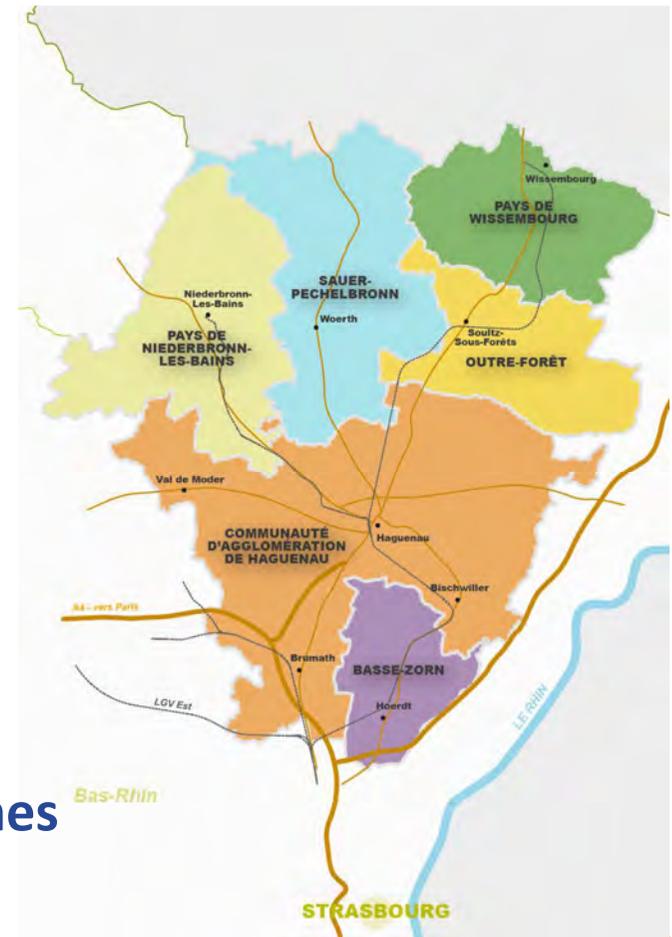
Comité syndical - Jeudi 12 décembre 2019



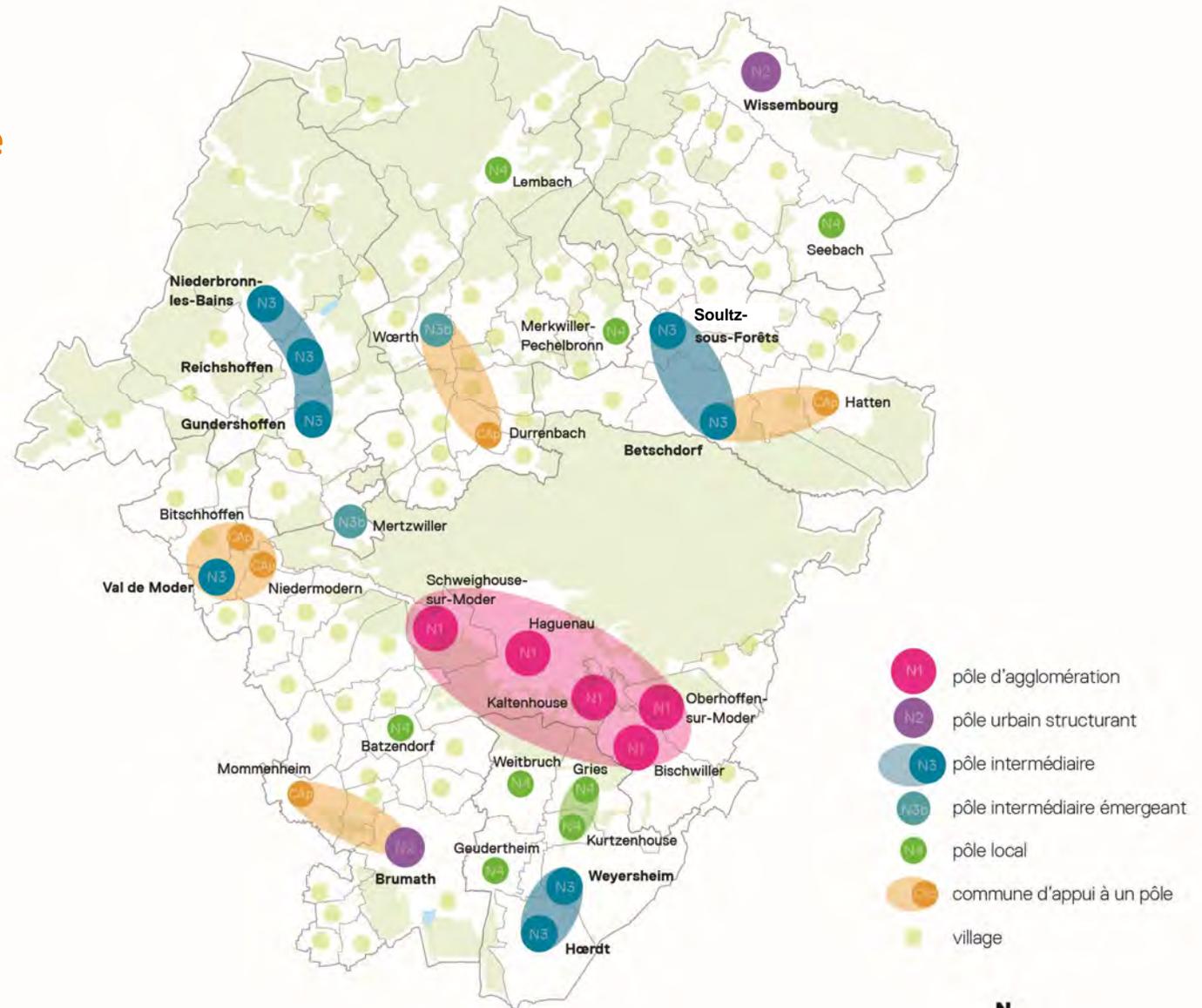
Population, logements, activités économiques, équipements, transports...

La nécessité de développer une stratégie
d'implantation en fonction des polarités urbaines

- Le rôle de l'armature urbaine



L'évolution de l'armature urbaine prenant en compte le fonctionnement du territoire



Source : Bd Topo IGN 2018 ;
Corinne Land Cover Rhin Supérieur
Réalisation : ADEUS, octobre 2019



Les différents niveaux de l'armature

-  **Pôle d'agglomération**

Pôle d'agglomération dans l'armature urbaine de la région Grand Est (SRADDET). Un poids démographique et économique important sur le territoire. Lieu privilégié du développement résidentiel et économique. Il bénéficie de pôles d'équipements supérieurs, majeurs à l'échelle du territoire du SCoTAN et à vocation à accueillir des équipements de niveau supérieur en réciprocité avec l'Eurométropole de Strasbourg.
-  **Pôle urbain structurant**

Les pôles structurants sont des lieux privilégiés du développement résidentiel, économique et des équipements de niveau supérieur. Portes d'entrée du territoire, ils ont la volonté de conforter leur rôle et leur fonction de centre urbain supérieur, au nord, en articulation avec l'espace transfrontalier et au sud, avec l'Eurométropole de Strasbourg.
-  **Pôle intermédiaire**

Ils ont vocation à assurer les fonctions centrales dans leur bassin de vie. Ces pôles fournissent l'essentiel des services et équipements nécessaires à la population. Certains services publics, commerces et services anomaux ne sont pas présents.
-  **Pôle intermédiaire émergent**

Les pôles intermédiaires émergents ont vocation à être des centres de proximité pour leur bassin de vie. Les services, commerces et équipements courants doivent être confortés.
-  **Pôle local**

Les pôles locaux concentrent les équipements, commerces et services de proximité nécessaires à leurs habitants et, s'il y a lieu, à ceux des villages environnants.
-  **Commune d'appui à un pôle**

Les communes d'appui fonctionnent avec leur pôle d'attache. Elles peuvent accueillir de l'habitat, des équipements et services en complémentarité à leur pôle de rattachement.
-  **Village**

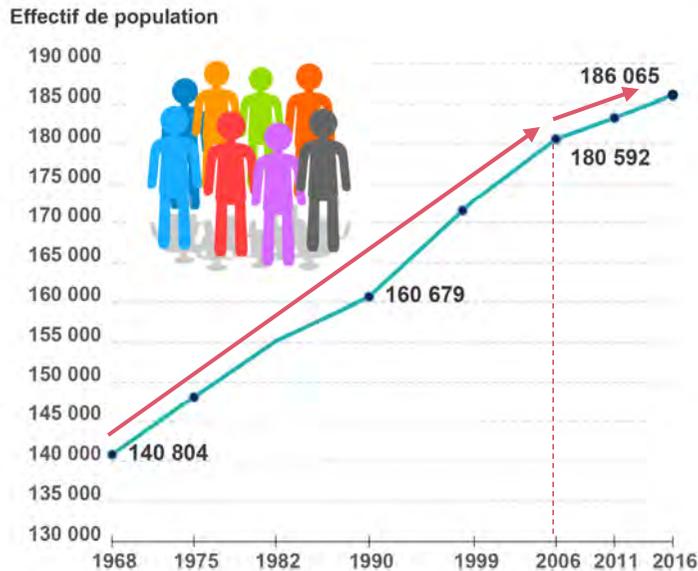
Le développement des villages est nécessaire à l'équilibre du territoire, mais il doit être mesuré et proportionnel à leur rôle dans l'armature urbaine.

Partie I

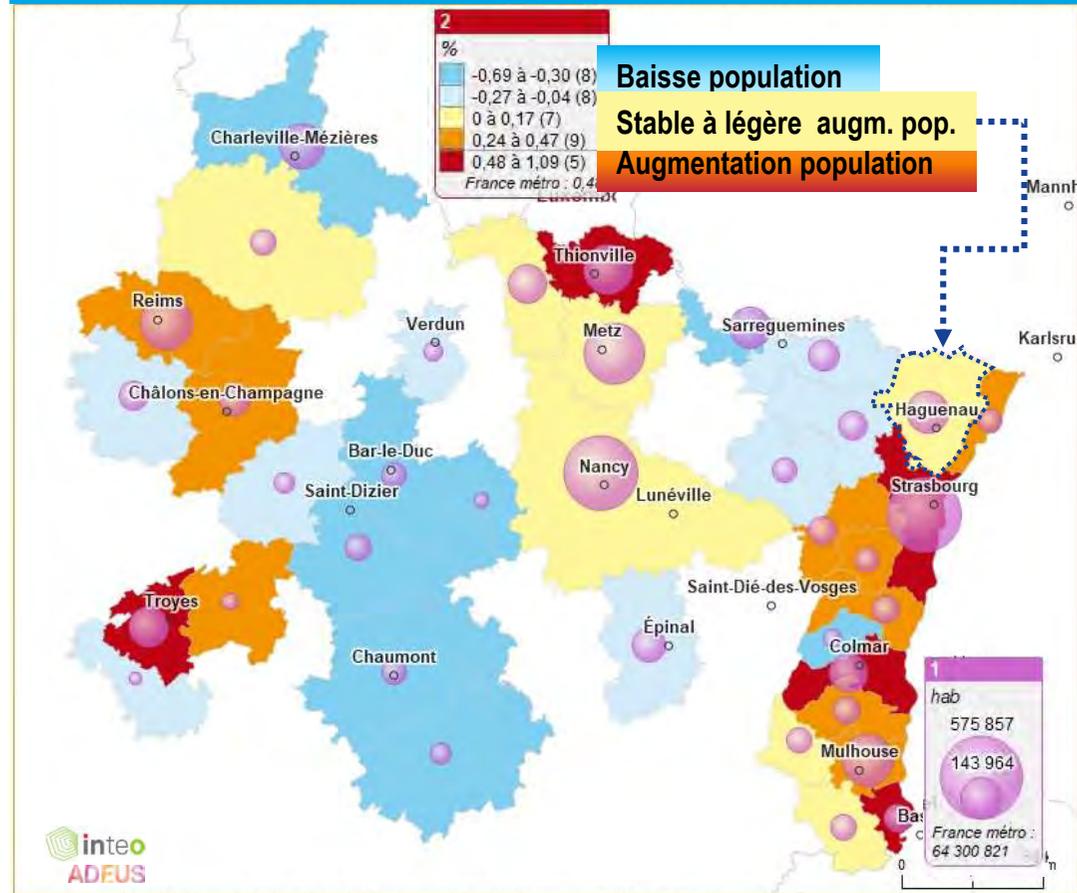
Accroître le dynamisme de l'Alsace du Nord,
entre Karlsruhe et Strasbourg

Une population qui continue à augmenter

Évolution de la population dans le SCoT de l'Alsace du Nord entre 1968 et 2016



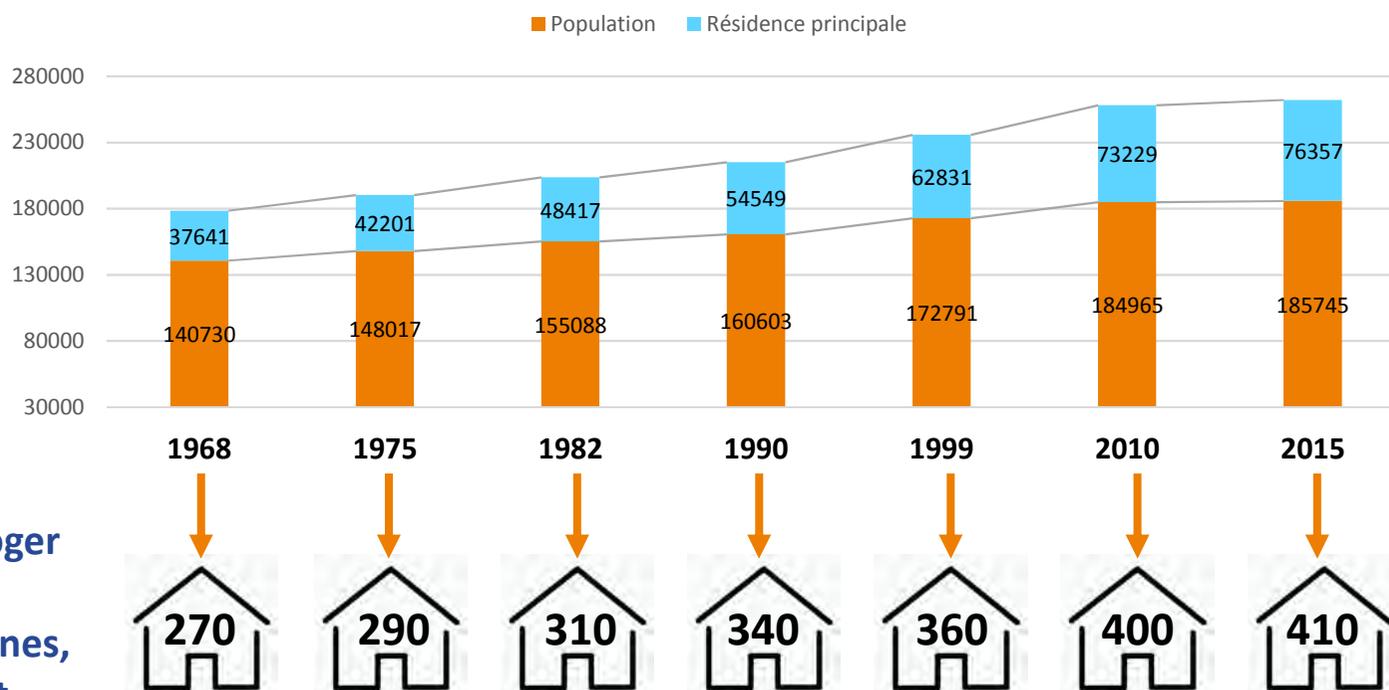
Taux de variation annuelle de la population 2010-2015



Des besoins en logements qui évoluent

- Plus de logements pour loger le même nombre de personnes

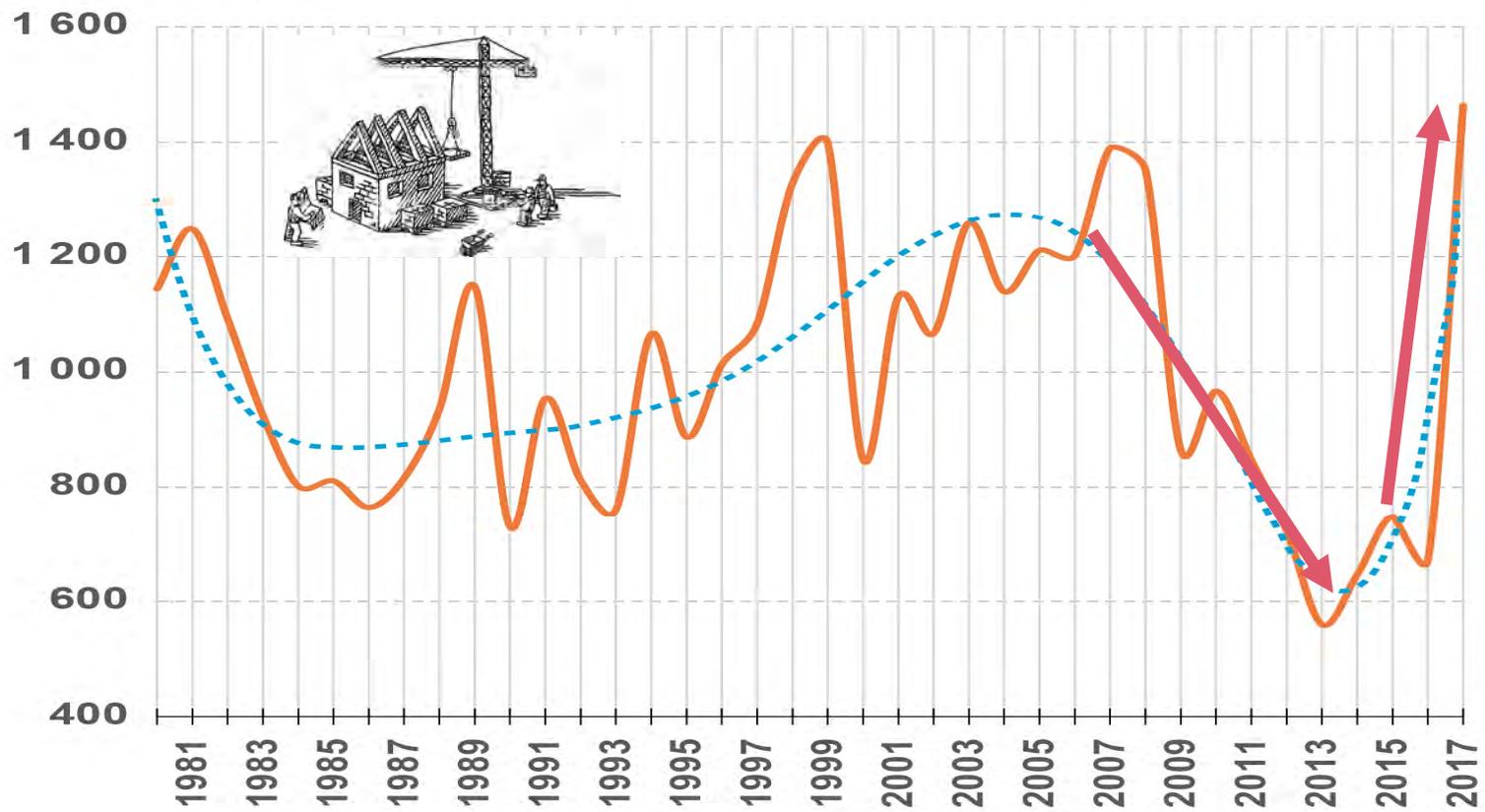
Evolution de la population et des résidences principales entre 1968 et 2015



Pour loger
1000
personnes,
il fallait

Des besoins de production de nouveaux logements : une reprise après une forte période de baisse

Évolution des mises en chantier des logements dans le SCoT de l'Alsace du Nord entre 1968 et 2017



LES CHOIX DU PADD – développement résidentiel

- * Etre attractif en répondant à l'ensemble des besoins des ménages et sécuriser les parcours résidentiels :

- Veiller à une **production quantitative suffisante de nouveaux logements** pour pouvoir répondre à l'augmentation du nombre de ménages et à l'accueil des nouveaux
- A minima **910** nouveaux logements/an

- * Pour prendre en compte **les évolutions démographiques différenciées de ces deux périodes et pour compenser les dix années de faible production**, ces objectifs se déclineront selon deux périodes :

- objectif minimal de production de nouveaux logements au cours de la période **2020-2030** : **1 010 logements/an**
- objectif minimal de production de nouveaux logements au cours de la période **2030-2040** : **810 logements/an.**



- * Pour répondre aux objectifs de **diminution de la consommation foncière**, cette production nouvelle se fera prioritairement par
 - mutation du tissu bâti existant,
 - puis par densification dans le tissu urbain,
 - lorsque les deux autres formes ne sont pas réalisables, par de nouvelles extensions.
 - Dans ce dernier cas, les formes urbaines les moins consommatrices d'espace seront recherchées.

- * L'essentiel de la production sera porté par **les pôles** de l'armature urbaine.

LES CHOIX DU PADD – le développement résidentiel

- * Favoriser une diversité de l'offre en logement, notamment par la production de logements à coût abordable pour prendre en compte la diversité des besoins des ménages

- En fonction des besoins locaux

- Marché immobilier local plus tendu au sud du périmètre qu'au nord

- En fonction des niveaux de l'armature urbaine



- * Veiller à la requalification du parc existant

- Remobiliser les logements vacants
- Amplifier la rénovation énergétique



- * Assurer un développement équilibré dans l'ensemble du territoire **priviliégiant proximité des commerces, services, transports collectifs,...** pour limiter les déplacements

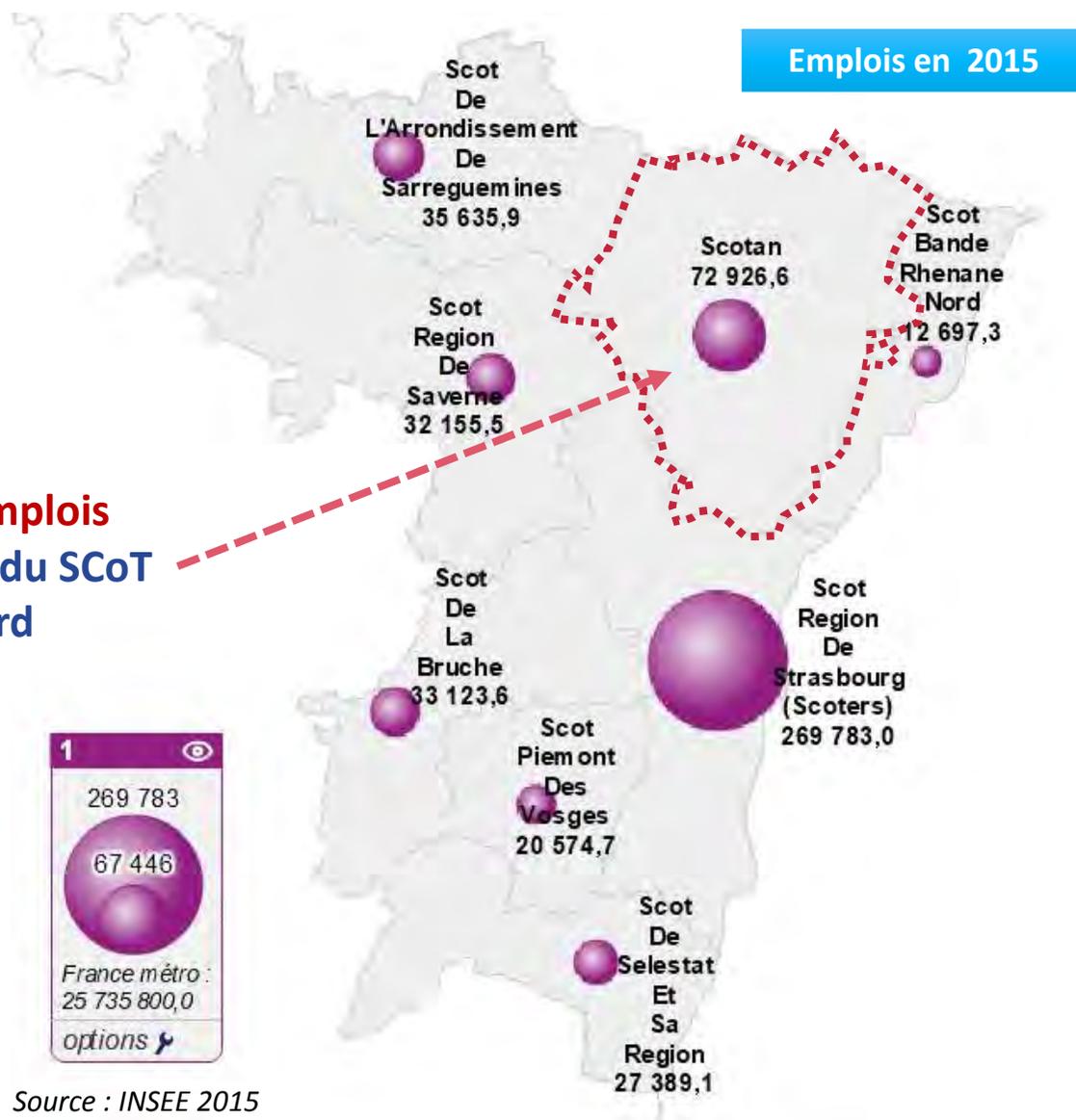


- * Conserver un équilibre emplois/ habitants pour ne pas devenir un territoire exclusivement résidentiel



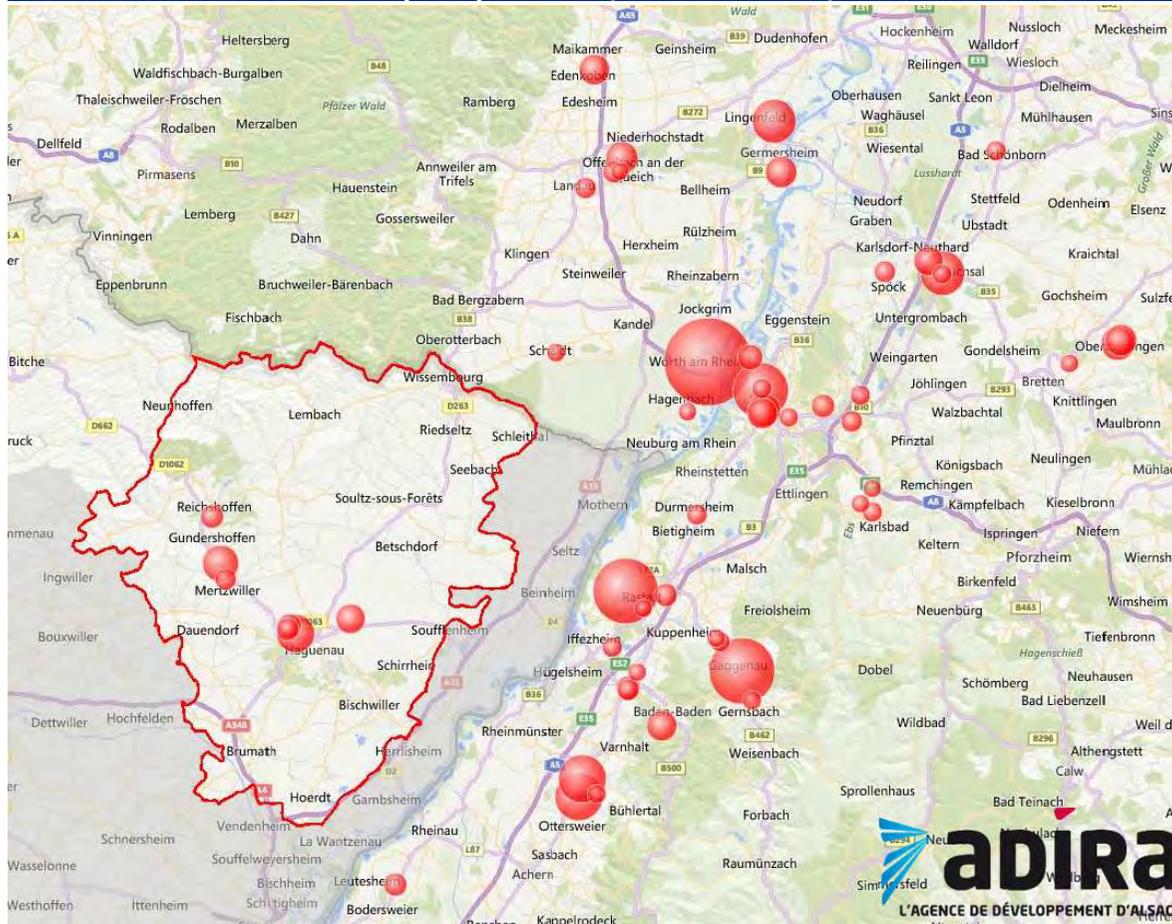
SCoTAN : 2^{ème} pôle d'emplois du département

Près de **73 000 emplois**
dans le territoire du SCoT
de l'Alsace du Nord



Une proximité d'importants sites industriels allemands + de 500 salariés

Localisation des principaux sites industriels allemands les plus proches (+ 500 salariés)



Secteur de **Karlsruhe**

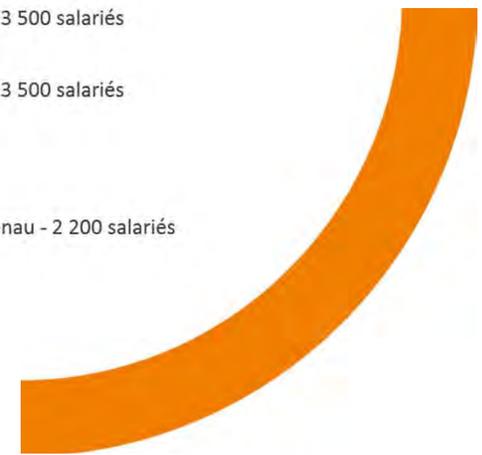
20 sites et près de **24 000** emplois

Secteur de **Rastatt**

12 sites et près de **25 000** emplois

Top 5

- 1  Wörth - 11 800 salariés
- 2  Rastatt - 6 500 salariés
- 3  Karlsruhe - 4 700 salariés
- 4  Bühl - 3 500 salariés
- 5  Bühl - 3 500 salariés
- 8   Haguenau - 2 200 salariés



LES CHOIX DU PADD – développement économique

- * **Développer et diversifier le tissu économique en s'appuyant sur les richesses et ressources du territoire :**
 - le tissu économique existant
 - la main d'œuvre locale
 - les ressources naturelles (géothermie...)
 - le cadre de vie de qualité
- * **Attirer de nouvelles entreprises des filières dynamiques (Start up, chimie verte...)**
- * **Accentuer les fonctions de tertiaires supérieures** (enseignement supérieur, recherche et développement, ingénierie...)
- * **Faire du développement des énergies renouvelables un levier de développement économique**
- * **Soutenir le développement des communications numériques**
- **Les grands projets de développement économique prioritairement dans le pôle d'agglomération de Haguenau et les deux pôles urbains structurants, Brumath et Wissembourg.**
- **En complémentarité, les pôles intermédiaires pourront également renforcer leur développement économique en proportionnalité avec leur positionnement au sein de l'armature urbaine et les besoins de leur bassin d'influence.**
- **De manière générale, le développement économique pourra être renforcé à toutes les échelles de l'armature en augmentant les capacités du territoire à accueillir des activités nouvelles dans le tissu urbain.**
- **La multiplication des projets de zones d'activités sera limitée afin de minimiser la concurrence interne au territoire et de préserver le foncier.**
 - Ces projets devront concourir à renforcer la cohérence et la lisibilité de la structure urbaine du territoire ainsi que celle de son offre économique.
- **De manière exceptionnelle, une nouvelle zone d'activités pourra être située en dehors des niveaux supérieurs de l'armature urbaine**
 - desservie par un système de transport en commun performant
 - une ressource non délocalisable.

LES CHOIX DU PADD – agriculture

* Conforter le rôle de l'agriculture comme vecteur de développement urbain et rural

- **Privilégier systématiquement l'économie du foncier agricole, non renouvelable, dans les projets.**
 - La priorité devra être mise en particulier sur la préservation des terres les plus fertiles, le maintien et le développement de leur vocation agricole.
- **Dans les choix de localisation des secteurs où pourront être autorisées des constructions à usage agricole, seront privilégiés :**
 - Les secteurs **les plus pertinents à long terme, notamment ceux situés à l'écart de la concurrence avec d'autres formes d'urbanisation** susceptibles de générer des périmètres d'exclusion mutuels.
 - Ces localisations devront tenir compte autant que possible des impératifs propres aux pratiques agricoles, tout en veillant à considérer les impératifs du développement urbain et du paysage.
- **Faciliter le développement des productions alimentaires locales, des systèmes de ventes en circuits courts et les filières de proximité (transformation, restauration hors foyer, ...)**
- **Pour contribuer aux objectifs de préservation de la santé des hommes et de l'environnement tout autant que d'attractivité et de rentabilité économique, on favorisera le développement d'une agriculture extensive, raisonnée ou biologique, notamment dans les zones à enjeux (ressource eau, proximité des populations...).**
- **Tous les niveaux de l'armature urbaine ont vocation à pouvoir accueillir de nouvelles activités agricoles.**

LES CHOIX DU PADD – tourisme

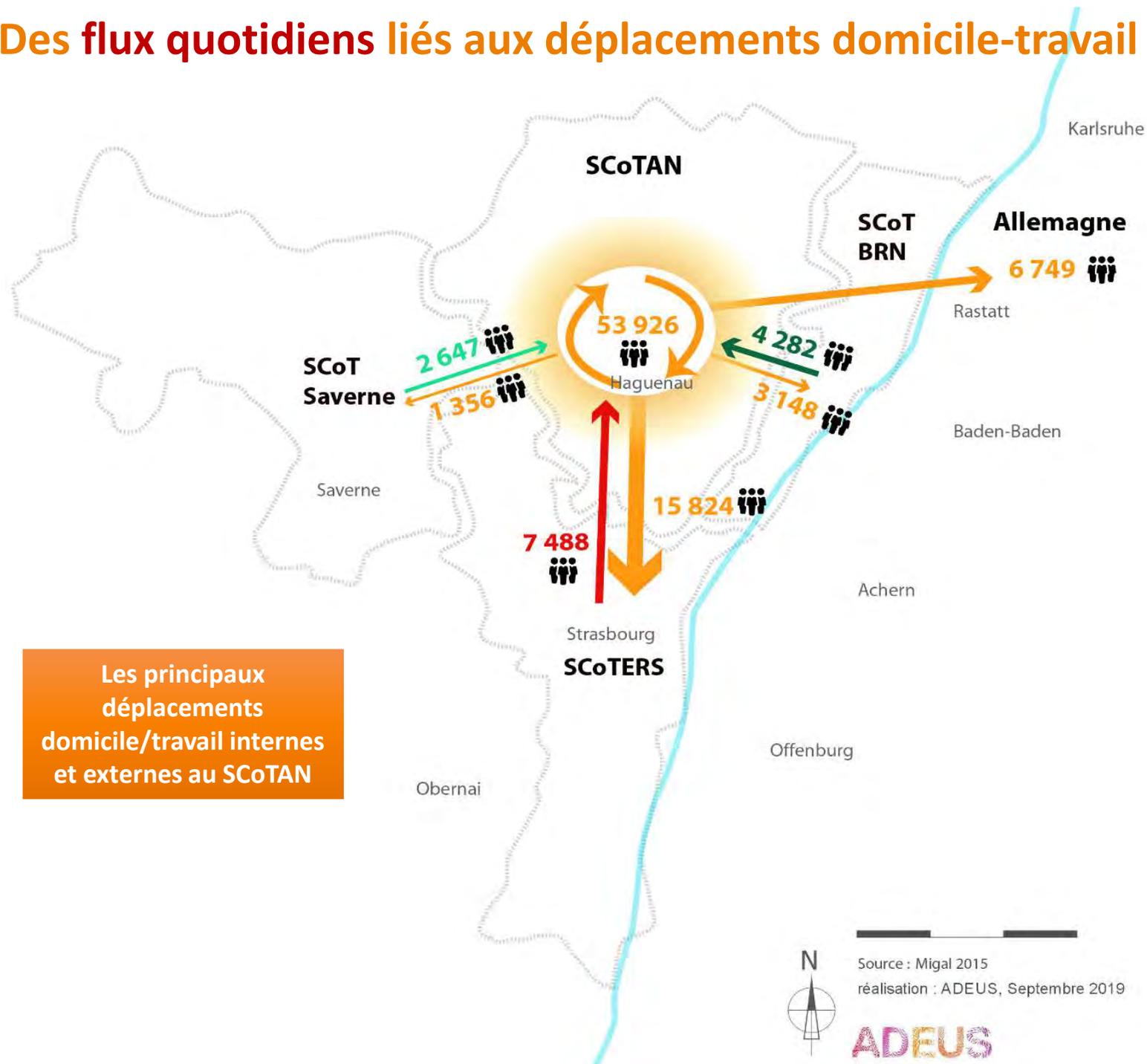
* Développer l'attractivité touristique de l'Alsace du Nord

- Faire valoir la **diversité des potentiels touristiques** de l'Alsace du Nord
 - Tourisme « vert »
 - Monter en gamme qualitative et quantitative de l'offre en hébergement
- Mettre en place les conditions d'un **tourisme durable**
 - Valoriser le patrimoine bâti industriel, rural et militaire
 - Développer des itinéraires de découverte touristiques en lien avec ce patrimoine
 - Préserver et valoriser les secteurs représentatifs d'une urbanisation traditionnelle, particulièrement au sein de l'espace touristique des Vosges du Nord
- Développer les **mobilités touristiques alternatives à la voiture** en s'appuyant sur
 - la desserte ferroviaire (*notamment la ligne Strasbourg-Wissembourg-Neustadt*)
 - la proximité des infrastructures aéroportuaires (*Entzheim, Baden-Baden*)
 - la desserte « grande vitesse »
 - un maillage de liaisons touristiques pour améliorer l'accessibilité piéton-cycle des sites touristiques
- Améliorer les **infrastructures touristiques**, et notamment dans leur **dimension logistique** (*parkings autocaristes, aménagement des gares et de leurs abords, desserte des ressources touristiques, lieux d'accueil des camping-cars, ...*)

LES CHOIX DU PADD – commerces

- * Le maintien des commerces dans les cœurs de villes et de villages
 - * Une répartition harmonieuse du commerce sur le territoire sont des conditions essentielles pour la vie locale des habitants et la maîtrise des déplacements.
-
- Conforter le rôle de pôle commercial majeur du pôle d'agglomération
 - Faciliter la diversification de l'offre commerciale de centre-ville dans les grands pôles urbains de l'agglomération (Haguenau et Bischwiller)
 - Le rôle des pôles urbains sera amplifié au travers du développement de leur fonction commerciale, notamment pour
 - Wissembourg dans sa dimension transfrontalière
 - Brumath en interface avec l'Eurométropole de Strasbourg.
 - Le développement de l'attractivité commerciale des pôles intermédiaires et intermédiaires émergents, en complémentarité avec les pôles des niveaux supérieurs de l'armature urbaine
 - Ce développement du niveau d'équipement commercial devra veiller à préserver, voire à renforcer la fonction commerciale de leur centre-ville ou des espaces commerciaux déjà existants.
 - Le maintien et le développement des commerces de proximité et de leur complémentarité à toutes les échelles de l'armature urbaine de l'Alsace du Nord et tout particulièrement dans les pôles locaux et les villages.
 - Leur accessibilité en modes actifs sera recherchée.
 - Les implantations commerciales veillent à la qualité de leurs liens avec les centres urbains existants pour assurer un co-développement harmonieux.

Des flux quotidiens liés aux déplacements domicile-travail



La voiture reste le mode déplacement privilégié (tous types de déplacement) en 2019, mais en recul par rapport à 2009



4 % (5%)
Transports
en commun



4 % (5%)
Vélos



30 % (20%)
Piétons

12 % (17%)

Voitures
Passagers

48 % (51%)

Voitures
conducteurs



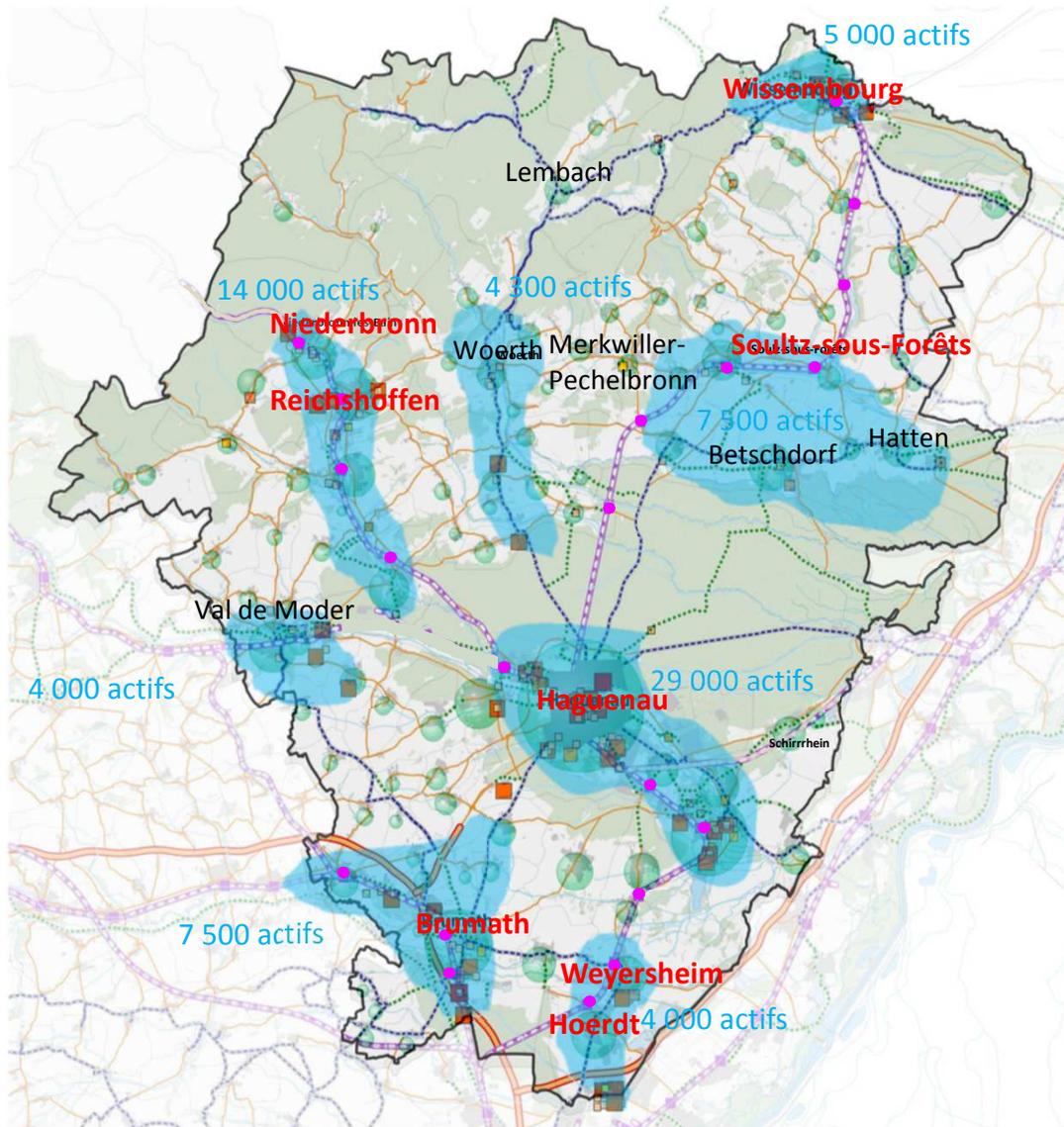
Répartition modale

2019 2009

X % (X%)

Source : Enquête Mobilité

Pôles d'emplois et transports en commun



Commune avec une gare de transport en commun en site propre

Légendes :



Espace(s) de concentration d'emplois et de population

Tailles des entreprises (en nombre de salariés) :



Population (en nombre d'habitants) :



Éléments de mobilité

- réseau Bus 67
- itinéraires cyclables
- réseau TER (ferré et routier)
- arrêts TER
- autoroutes
- routes départementales

LES CHOIX DU PADD – mobilités

➤ Améliorer l'accessibilité entre l'Alsace du Nord et les territoires voisins

- Renforcer l'interconnexion de l'Alsace du Nord dans l'espace métropolitain
- Renforcer les mobilités transfrontalières
- Encourager le développement de liaisons transversales (Est-Ouest), notamment en transports collectifs Saarbrücken-Haguenau-Rastatt-Karlsruhe

➤ Développer l'offre en transports en commun de l'Alsace du Nord, cœur de l'intermodalité

- Maintenir et renforcer l'offre en transports en commun performant, en articulation avec les autres modes de locomotion
- Préserver les emprises ferroviaires
- Valoriser les gares et les arrêts de transports en commun à haut débit

➤ Favoriser les alternatives aux déplacements automobiles par :

- Le développement des transports en commun
- Le renforcement des modes actifs
- La limitation de l'offre en stationnement
- Le développement de plateformes d'intermodalités

➤ Adapter et améliorer le réseau routier pour réduire les nuisances tout en lui assurant une meilleure lisibilité et une fonctionnalité accrue

- Adapter et améliorer le réseau routier
- Développer le covoiturage et l'autopartage



Partie II

Préserver et valoriser les paysages
Protéger la capital nature

LES CHOIX DU PADD – paysages et environnement

- **Maintenir la diversité des paysages naturels et consolider les transitions**
 - Valoriser les lisières et les vergers

- **Maîtriser l'urbanisation, mettre en valeur le cadre de vie bâti**
 - Maîtriser les extensions urbaines
 - Soigner les entrées de ville et mettre en valeur les espaces publics
 - Être attentif aux conurbations

- **Préserver les espèces faunistiques et floristiques les plus sensibles**

- **Assurer le fonctionnement écologique de l'Alsace du Nord**
 - Préserver les espaces naturels et leur intérêt écologique

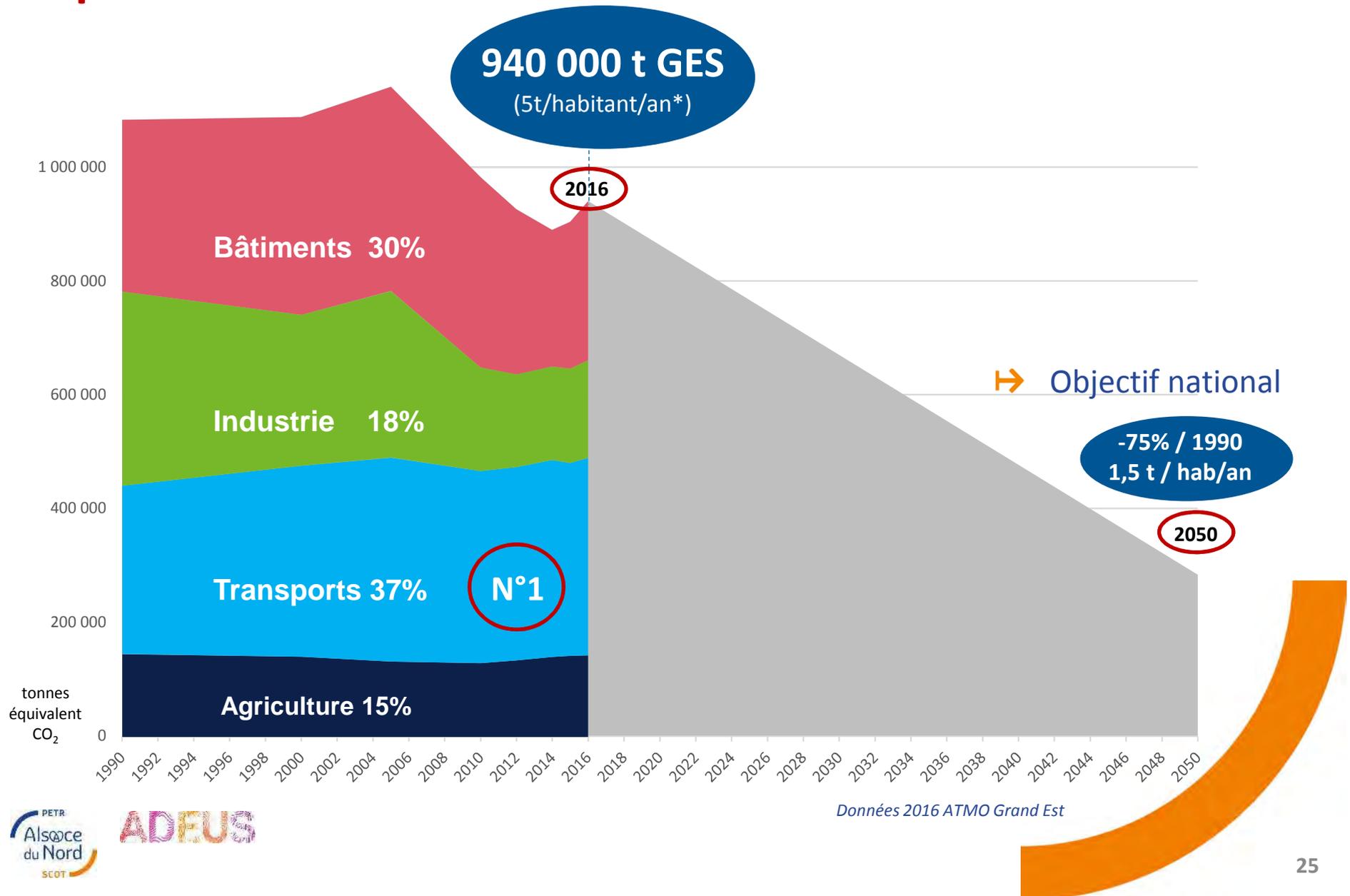
 - Préserver les possibilités de déplacement des espèces
 - Décliner la trame verte nationale et régionale
 - Renforcer le rôle de trame bleue des cours d'eau
 - Maintenir la perméabilité écologique



Partie III

S'engager pour la transition climatique, la préservation des milieux de vie et la santé

Des émissions de gaz à effet de serre reparties à la hausse depuis 2015

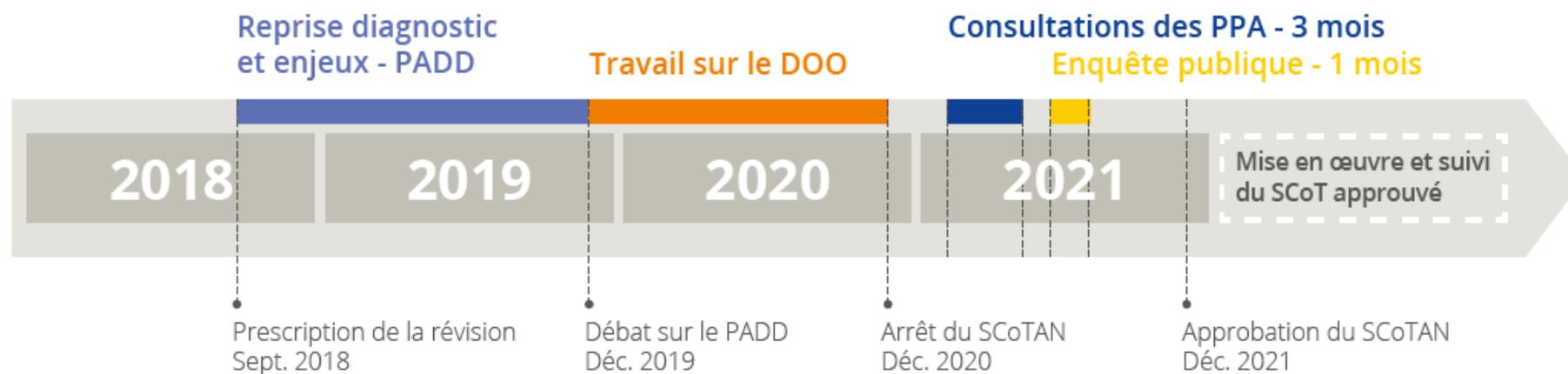


LES CHOIX DU PADD - transition climatique

- Améliorer la **qualité de l'air** et limiter les nuisances sonores
- Assurer une **bonne gestion de l'eau et des pollutions**
 - Gérer les eaux pluviales
 - Préserver la ressource en eau
 - Circonscrire les pollutions
- Anticiper et s'adapter **au changement climatique**
 - Préserver le fonctionnement hydraulique du territoire et la ressource en eau
 - Limiter / prévenir les coulées de boues
 - Se prémunir contre l'augmentation des vagues de chaleur
- Réduire la **dépendance énergétique** et réduire l'**impact carbone** du territoire
 - Privilégier un urbanisme respectueux du site et moins énergivore
 - Améliorer la performance énergétique du bâti existant et limiter la précarité énergétique liée au logement
 - Maîtriser la consommation d'énergie et limiter la précarité énergétique liée aux déplacements
 - Identifier et exploiter le potentiel de déploiement d'énergies renouvelables et réutilisables
- Soutenir une **gestion durable des déchets**



La suite de la procédure



*PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables
DOO : Document d'Orientation et d'Objectifs
PPA : Personnes Publiques Associées*



Merci pour votre attention.

Plus d'informations sur
www.alsacedunord.fr